

Soutenir Nos Actions,
Favoriser L'orientation
Et L'insertion Professionnelle
De Nos Élèves Et Étudiants

En Nous Versant Votre Taxe d'Apprentissage

LYCÉE DES MÉTIERS SAINT ELOI
Aix en Provence



À l'exception de quelques cas particuliers, les entreprises qui emploient au moins un salarié, soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés et dont le siège social est situé en France sont soumises à la taxe d'apprentissage (T.A).

La T.A est le seul impôt pour lequel vous avez l'opportunité de choisir le bénéficiaire.

En choisissant notre établissement, vous donnez la priorité à notre vision de l'enseignement professionnel. Un enseignement dans lequel nous développons le savoir-être au même niveau que le savoir-faire ou le savoir.

En vous engageant à nos côtés vous contribuez au développement des installations et des équipements pédagogiques mis à la disposition de nos jeunes élèves et étudiants, qu'ils soient en formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage. Vous participez ainsi à la professionnalisation et l'insertion dans la société de vos futurs collaborateurs.

Je vous remercie pour votre engagement à nos côtés.

La direction

La taxe d'apprentissage :
Un complément de ressource essentiel

1 Elle nous permet d'actualiser les équipements pédagogiques et les installations mis à la disposition de nos élèves et étudiants.

2 Dans l'objectif de présenter la richesse des métiers du numérique, de la transition énergétique et de la maintenance industrielle.

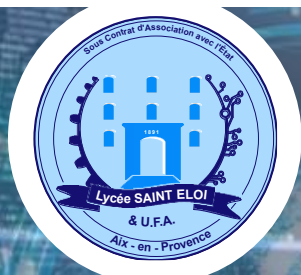
3 Afin de développer l'esprit critique et la créativité de nos étudiants pour qu'ils deviennent vos talents de demain.

« INFORMATION IMPORTANTE »

Depuis l'année dernière, le règlement du solde de la taxe d'apprentissage, se fera auprès des URSSAF et MSA, et versé à la caisse des Dépôts et Consignations.

La plateforme dématérialisée SOLTEA permet aux entreprises de désigner les établissements qu'ils auront choisi.

Lycée des métiers Saint Eloi
09 avenue Jules Isaac – 13100 Aix en Provence
www.lycee-saint-eloi.com



Lycée des métiers du numérique, de la transition énergétique et de la maintenance industrielle

NOUS VERSER UNE PART DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

À partir du 27 mai 2024 connectez-vous **sur la plateforme SOLTÉA** <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/actualites/soltea-cest-quoi-vous-explique-tout-en-video>

Cliquez sur le bouton « Connexion » en haut à droite de l'écran et laissez-vous guider !

La taxe d'apprentissage est constituée de deux parts :

- Une part principale qui finance les formations par apprentissage ;
- Un solde qui finance le développement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) et l'insertion professionnelle.

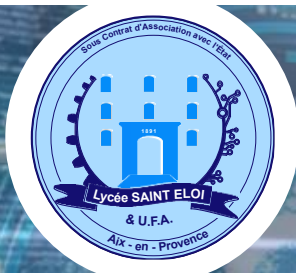
Dans le cadre du transfert de recouvrement de la taxe d'apprentissage à l'Urssaf, les principaux changements sont les suivants :

- La déclaration se fait désormais en DSN ;
- La déclaration de la part principale est désormais mensuelle ;
- Le solde est recouvré annuellement, en exercice décalé.

Comment nous identifier ?

Pour nous verser tout ou partie de votre taxe d'apprentissage, il vous suffira de :

- Saisir vos identifiants sur la plateforme SOLTÉA ;
- Lancer une recherche d'établissement en haut à droite de l'écran. La recherche s'effectue au choix :
 - Par le numéro de **SIRET : 782 688 154 000 15 ;**
 - Ou par le **code UAI : 0131391S ;**
 - Ou encore par :
 - Le **nom : LYCEE DES METIERS PRIVE ST ELOI** et,
 - Le **code postal : 13090** ou la **ville : Aix-en-Provence.**
- Vous devrez ensuite choisir le pourcentage de votre taxe que vous souhaitez nous affecter.



LES SECTIONS HABILITÉS À PERCEVOIR VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Le lycée professionnel

- Le CAP électricien ;
- Le BAC PRO Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC) ;
- Le BAC PRO Maintenance des Systèmes de Production Connectés (MSPC) ;
- Le BAC PRO Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Électronique (CIEL).



L'enseignement supérieur

- Le BTS Gestion de la PME (GPME) ;
- Le BTS Support à l'Action Managériale (SAM) ;
- Le BTS Maintenance des Systèmes de Production (MS) ;
- Le BTS Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Électronique (CIEL).



SOUTENIR LES PROJETS



- Accompagner les sportifs et artistes de haut niveau dans le double projet scolaire et sportif ou artistique ;
- Développer les projets à caractère humanitaire ;
- Développer la culture et les projets à caractère internationaux.



